

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 12 MAI 2020**

Le mardi 12 mai 2020, à 18h30, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis par visioconférence sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 6 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. D'autre part, les modalités d'accès à la visioconférence ont été communiquées au préalable par mail à tous les conseillers.

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le site de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement. L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies et le caractère public de la séance a été assuré par la diffusion vidéo de la visioconférence en direct sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

- En mairie : M. BOULARD, Mme BOUGERET.
- En visioconférence : M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOUET, M. CHARPENTIER, M. DE SEGONZAC, M. DUBUS, M. DU DESCHAUX, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JACQUEMONT, Mme JOHNSON, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, Mme NAHMIA, Mme PANNIER, M. PECHENARD, Mme PEYRICOT, Mme TOURY, M. VANTIEGHEM.

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme BENTAALLAH donne pouvoir à Mme GORDON-SCHOR  
M. DELASSUS donne pouvoir à Mme PANNIER  
M. REMOND donne pouvoir à Mme BOUGERET

Excusés :

M. DEBRÉ  
Mme GACHET  
M. KLUGMAN  
Mme ROMEO  
Mme ROUAH-ZANGRILLI

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint selon les dispositions de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, ouvre la séance à 18h30 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

**Ordre du jour :**

- I.Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée (172020006)
- II.Désignation du secrétaire de séance (172020004)
- III.Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 (172020005)

IV.Examen pour avis des projets suivants :

- 2020 DASCO 52 Caisses des écoles - Subvention (1 241 078,38 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- 2020 DPSP 2 Subventions (267 119 euros) et conventions à 14 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2020.
- 2020 DDCT 15 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (87.750 €) à 53 associations œuvrant dans sept arrondissements dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville
- 2020 DDCT 24 Subventions (371 300 €) à 67 associations pour le financement de 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens
- 2020 DDCT 25 Subventions (62.500 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires
- 2020 DPE 7 Subventions (299 465 euros) de fonctionnement en faveur de 10 associations gestionnaires de recycleries
- 2020 DVD 17 Place de la Porte Maillot (16e et 17e). Conventions liées à la coordination des projets dans le cadre de son réaménagement.
- 2020 DEVE 30 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e)

*La séance ouvre à 18h33.*

**DELIBERATION N° 17-20-23**

**OBJET : Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée (172020006)**

**M. BOULARD :** En premier lieu, je voudrais adresser une pensée particulière aux compatriotes décédés, à ceux qui demeurent hospitalisés, ainsi qu'aux collègues touchés dans leur entourage par ce virus, lequel n'a pas disparu malgré le déconfinement. Le pays et sa capitale font face depuis plusieurs semaines à une crise sanitaire, celle-ci a durement entravé le quotidien, notamment en raison du confinement nécessaire à l'endigement de l'épidémie que combattent sans relâche nos médecins, nos infirmiers, ainsi que tous les professionnels de santé et du secteur médico-social. Il nous appartient collectivement de rendre un hommage appuyé à leur engagement

de chaque instant, qui aura permis de sauver d'innombrables vies, et de maintenir le fonctionnement d'une société déstabilisée par l'inconnu.

Présent dans les établissements de santé, le corps médical parisien a également su faire preuve d'une grande agilité pour répondre aux besoins soulevés par cette épidémie, plus particulièrement en matière de prévention et de dépistage. Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, du réseau des médecins du 17<sup>ème</sup> arrondissement, des personnels paramédicaux, des laboratoires, et du Réseau Bronchiolite Île-de-France, notre mairie a été la première à accueillir, dès le 27 mars dernier, un centre de dépistage à destination des professionnels de santé parisiens. Près de 1 700 médecins, pharmaciens, infirmières, aides-soignantes, et ambulanciers ont pu ainsi être testés dans la cour de la mairie.

Je tiens à remercier chaleureusement le docteur Sydney SEBBAN, coordinateur médical, pour son aide précieuse, ses conseils, sa disponibilité, et pour tout ce qu'il a entrepris à nos côtés. La généralisation des tests prévue postconfinement pourra être mise en œuvre en lien avec les mairies d'arrondissement grâce à des chaînes de dépistage préexistantes et efficaces. La Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement travaille d'ailleurs activement à permettre l'ouverture d'espaces dédiés et sécurisés dans les meilleurs délais. J'ai ainsi écrit au ministre de la Santé, M. VÉRAN, pour lui rendre compte de ce qui avait été mis en place au sein de l'arrondissement, et pour lui proposer de coordonner un lieu de dépistage plus important, sur plus de 1 000 m<sup>2</sup>, au sein du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Il convient également de remercier tous les personnels mobilisés volontairement afin d'assurer le fonctionnement de ce *drive-test*, au rang desquels figurent les sapeurs-pompiers qui ont apporté une aide logistique, et particulièrement la caserne Boursault.

Parallèlement, les élus du 17<sup>ème</sup> arrondissement ont procédé à la distribution de plus de 200 000 masques offerts par la Région Île-de-France, et divers dons par des particuliers ; ces masques ont été fournis en priorité aux professionnels de santé qui se sont trouvés en première ligne au début de l'épidémie, mais également aux commerçants alimentaires autorisés par la Préfecture à ouvrir (primeurs et boulangers notamment). L'obtention de ces masques a été rendue possible grâce à l'action de la Région Île-de-France, laquelle a appuyé les demandes des Maires volontaires pour redistribuer ces masques. Je voudrais aussi remercier tous les élus mobilisés depuis le début de la crise, tous ceux qui malgré la peur se sont déplacés, et sont venus parfois la boule au ventre pour aider notamment à la distribution des masques. Vous êtes la preuve que le mandat d'élu local est noble, et qu'un Maire ne peut rien s'il n'est pas entouré d'une équipe municipale. Cette équipe a montré une grande capacité à agir ces dernières semaines.

Voici un récapitulatif des actions menées par la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement :

À destination des personnes âgées, une distribution d'iPad au sein des résidences seniors pour préserver le lien familial, et faciliter la téléconsultation médicale. La Mairie a également relayé l'opération « 1 lettre 1 sourire », initiative saluée par le Président de la République visant à consolider le lien intergénérationnel. Le dépistage des personnels des résidences et des Ehpad, privés ou publics, du 17<sup>ème</sup> arrondissement au centre *drive-test* Covid-19. Un courrier adressé à plus de 17 000 seniors afin de les informer des dispositifs d'accompagnement, notamment « Voisins solidaires », lequel a reçu plus de 2 000 appels. L'hébergement de personnels volontaires de résidences et d'Ehpad dans plusieurs hôtels solidaires de l'arrondissement. La mobilisation des restaurateurs a d'autre part permis de fournir des repas à plusieurs résidences ou lieux d'accueil pour personnes âgées. Je pense aussi aux boulangers de l'arrondissement.

En matière d'aide alimentaire, l'opération « Paniers essentiels » menée avec la Ville de Paris et le gestionnaire des marchés du 17<sup>ème</sup> arrondissement (le groupe DADOUN) qui a permis la distribution de 900 paniers de fruits et légumes à prix modique au stade Max Rousié, puis à la Mairie d'arrondissement. Je veux saluer aussi l'action du diocèse de Paris : des distributions alimentaires quotidiennes ont lieu place Saint-Jean à proximité de la paroisse Saint-Michel, ainsi que sur le parvis de l'église Sainte-Odile.

En matière de soutien à l'activité économique, un accompagnement important des marchés couverts et découverts, en lien avec la Préfecture de police et la Mairie de Paris, a été mis en place pendant le confinement pour soutenir ces activités ; une distribution à destination des commerçants restés ouverts pendant le confinement de plus de 70 000 masques, fournis entre autres aux 87 pharmacies du 17<sup>ème</sup> arrondissement, a eu lieu ; trois webinaires ont été mis en place afin de conseiller et d'orienter les entrepreneurs du 17<sup>ème</sup> arrondissement en leur fournissant une assistance juridique, en lien avec des avocats et des experts-comptables, relativement aux dispositifs nationaux visant à surmonter la crise, et aux exonérations municipales de taxe de voirie à destination des commerçants.

Une collecte de tissus a eu lieu en vue d'alimenter le Mini Fab'17, lequel a confectionné plus de 1 220 masques en tissu grâce à la mobilisation de 30 bénévoles et de 4 associations "Politique de la Ville" que je souhaite remercier : Quartier de Soleil, CEFIA, les amicales de locataires Écoute Habitat 17, et Over The Blues (dispositif qui a permis de fournir des blouses au personnel soignant qui en manquait) ; une collecte d'ordinateurs en lien avec la Ressourcerie des Batignolles a été organisée afin de permettre à certains élèves identifiés de pouvoir continuer à suivre les cours à distance ; le Passeport du civisme a en outre été l'occasion de décliner dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement un dispositif d'envoi de vidéos afin de remercier les enseignants mobilisés depuis le début du confinement (et non pas à la seule occasion de la réouverture progressive des écoles cette semaine) ; la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement a également interpellé le Préfet, avec le soutien de la Mairie de Paris, en matière de nuisances sonores liées aux travaux d'intérieur réalisés pendant le confinement.

Collectivement confrontés à cette crise sanitaire, les habitants des différents quartiers ont fait preuve d'une solidarité renforcée pour venir en aide aux personnes isolées, malades, ou ne pouvant se déplacer. Des chaînes de solidarité spontanées ont vu partout le jour pour subvenir aux besoins de chacun. Grâce au concours de plusieurs associations bénévoles, des centaines de masques sont confectionnés chaque jour dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, permettant ainsi de renforcer quotidiennement les stocks mis à disposition des Parisiens par les autorités publiques. Afin de mettre à l'abri les plus vulnérables, le gymnase Courcelles a été ouvert pour offrir un lieu de confinement à une cinquantaine de personnes sans domicile fixe, particulièrement exposées depuis le début de la crise.

La grande majorité des Parisiens a observé strictement les règles de confinement pendant que d'autres assuraient la continuité des services publics municipaux, notamment les agents de la Ville de Paris, et ceux ayant assuré le ramassage des ordures ménagères. De la même manière, Paris a pu compter sur ses policiers, ses pompiers, ses pharmaciens, ses commerçants pour protéger les Parisiens, et leur permettre de continuer à se procurer médicaments ou biens de première nécessité. Cette modeste communication est l'occasion de leur témoigner reconnaissance et gratitude pour les services rendus en cette période exceptionnelle.

Je remercie personnellement M. BOURRIAUD, Directeur général des services, et toute son équipe au même titre que tous les membres de mon cabinet, pour leur soutien et leur accompagnement en cette période si singulière et marquante durant laquelle ils ont su assurer la continuité d'un service public essentiel : celui rendu par une Mairie à ses administrés dans une période de crise sanitaire sans précédent. Il est rappelé que la phase de déconfinement qui vient de s'amorcer doit être suivie du respect continu et sans failles des consignes sanitaires, sans quoi les efforts ne pourront aboutir pleinement.

Au nom de tous les élus du 17<sup>ème</sup> arrondissement, j'adresse une pensée chaleureuse aux habitants de l'arrondissement touchés de près ou de loin par cette épidémie, laquelle ne pourra être endiguée que collectivement.

Je voulais également souhaiter la bienvenue à M. DU DESCHAUX présent sur la liste conduite par Mme KUSTER en 2014, et nouveau conseiller d'arrondissement suite à la démission (conformément à loi) de M. VINCENT qui a été élu dans une autre commune.

J'invite M. LECOMTE-SWETCHINE à lire le texte que nous a adressé notre collègue M. VINCENT pour le Conseil d'arrondissement.

**M. LECOMTE-SWETCHINE** : « Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement, tout d'abord, j'espère que vous allez bien ainsi que votre famille. Comme vous le savez certainement, j'ai été élu conseiller municipal de la ville de Le Portel dans le Pas-de-Calais, ainsi que conseiller communautaire à la communauté d'agglomérations du Boulonnais lors du premier tour des

élections de mars dernier. Conformément à la loi, j'étais donc dans l'obligation de démissionner de mon mandat au Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Élu parisien depuis douze ans, je dois vous exprimer le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous toutes et tous au service de nos concitoyens, et par-delà nos divergences politiques. Notre arrondissement est fabuleux par la diversité qu'il offre ; s'investir pour l'ensemble de sa population dans le cadre d'un mandat d'élu local est un véritable plaisir et une passion totale. En cette période difficile, j'adresse une pensée particulière à tous ceux qui ont souffert du virus, ou ont malheureusement disparu. Je pense aussi à leurs proches, ainsi qu'à ceux qui durant ces deux derniers mois ont œuvré à notre bien-être : personnels de santé, ambulanciers, pompiers, transporteurs, personnels au service de la mobilité, personnels de mairie, employés des commerces, et tant d'autres. À l'heure où vous achevez bientôt votre mandature, je tiens encore à vous féliciter pour votre engagement d'élu local qui est le plus exigeant, mais surtout le plus beau de notre démocratie. Je remercie M. BOURRIAUD et l'ensemble du personnel de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement pour leur travail quotidien au service des habitants. Je tiens à souligner le plaisir que j'ai eu à travailler avec MM. DUBUS et LECOMTE-SWETCHINE au sein de notre groupe. Pour conclure, je souhaite vous remercier de m'avoir accueilli dans cette assemblée, et je suis particulièrement reconnaissant à M. DEBRÉ, ancien Ministre et Conseiller de Paris ; à Mme DUMAS, Sénatrice de Paris ; à Mme KUSTER, Députée de Paris ; à M. GUERINI, Député de Paris ; à M. BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ; à M. BERTHAULT, Conseiller de Paris ; et à Mme BESSIS, Maire adjointe du 17<sup>ème</sup> arrondissement, qui m'ont fait confiance lors des deux mandats écoulés. À très bientôt, si vous passez sur la Côte d'Opale dans le Pas-de-Calais, je serais heureux de vous y accueillir. Prenez soin de vous, et de vos proches.  
Amicalement. »

**M. BOULARD** : Je souhaite remercier M. VINCENT pour ce qu'il a apporté au 17<sup>ème</sup> arrondissement en tant qu'élu, et qu'adjoint au Maire. Je cède la parole à M. DU DESCHAUX.

**M. DU DESCHAUX** : Merci Geoffroy de me céder la parole. Malgré les circonstances particulières de mon arrivée au sein du Conseil d'arrondissement, je souhaite néanmoins souligner qu'il s'agit d'une grande fierté pour moi d'y siéger. J'adresse une pensée à Brigitte KUSTER et à toi Geoffroy dans la mesure où je figurais sur votre liste six ans auparavant. Les visages des élus présents à la visioconférence me sont familiers, je les apprécie beaucoup, et j'ai un grand plaisir à les rejoindre au sein du Conseil d'arrondissement. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas : habitant du 17<sup>ème</sup> arrondissement depuis une vingtaine d'années, je suis père de deux petites filles, et vis dans le quartier des Épinettes. Bien que je sois présent que pour quelques semaines, ou quelques mois, je suis à disposition du conseil pour l'aider au maximum dans sa tâche ; je constate que beaucoup de choses ont été mises en place au niveau de la Mairie d'arrondissement dans la situation très particulière actuelle. Je pense qu'il est important qu'on soit tous mobilisés. Politiquement, je suis engagé dans la grande famille du centre droit rattachée à l'UDI. En matière associative, parmi mes différents engagements, l'association « On soutient vos initiatives », laquelle porte sur des projets très locaux, et est appelée à être active tout particulièrement dans cette période de déconfinement. Je vous remercie et je suis très heureux de vous rejoindre.

**M. BOULARD** : Merci Géraud et bienvenue.

#### **DELIBERATION N° 17-20-24**

##### **OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172020004)**

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;  
Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2020 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** : M. Hubert DE SEGONZAC, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits  
Suffrages exprimés pour : 31  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-20-25**

##### **OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 (172020005)**

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T. ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** : Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits  
Suffrages exprimés pour : 31  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

**M. BOULARD** : La première délibération qui porte sur la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée est plutôt technique. Cette disposition relève de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, et a été communiquée au Conseil préalablement. Je voulais préciser que ce Conseil d'arrondissement est retransmis en direct sur le site de la mairie, ainsi que sur la page officielle Facebook. Cette délibération porte notamment sur les modalités d'identification des participants, sur l'enregistrement des débats aidant à la rédaction du procès-verbal, ainsi que sur l'organisation à distance des modalités de scrutin.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur du 27 mars 2020 relative à la prorogation des mandats des conseillers municipaux, communautaires et métropolitains de Lyon et à l'organisation du second tour des élections municipales, communautaires et métropolitaines de Lyon ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2020 pour la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

## DÉLIBÈRE

Article premier : les modalités de réunion du Conseil d'arrondissement par visioconférence, à l'aide de l'outil Webex, sont approuvées.

Article 2 : chaque conseiller est invité à participer à la visioconférence par mail, à son adresse @paris.fr ou à une autre adresse mail communiquée au préalable à la direction générale des services. Ces modalités permettent l'identification des participants.

Article 3 : Dès l'ouverture de la séance, la visioconférence fera l'objet d'une retransmission sur le site de la mairie d'arrondissement et/ou la page Facebook) et d'un enregistrement destiné à assurer la transcription du compte-rendu de la séance.

Article 4 : Le vote de chaque délibération a lieu au scrutin public. Pour faciliter le déroulement du scrutin, et par analogie avec le vote à main levée, les conseillers sont appelés à identifier leur position contre un projet ou leur abstention. Le vote peut également se dérouler par voie dématérialisée, à l'aide d'un formulaire adressé par mail à chaque conseiller, sur son adresse mail @paris.fr Toute demande d'organisation d'un vote à bulletin secret donnera lieu au report du vote à une séance ultérieure organisée en présentiel.

Article 5 : Conformément à l'ordonnance du 1er avril 2020, chaque conseiller peut être porteur de 2 procurations, au lieu d'une seule habituellement. Le quorum de la séance est atteint dès lors que le nombre de conseillers présents en mairie ou connectés à la visioconférence, ou représentés, atteint le tiers de l'effectif du Conseil d'arrondissement.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## DELIBERATION N° 17-20-26

### **OBJET : Caisses des écoles - Subvention (1 241 078,38 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2020 DASCO 52**

**Mme BOUGERET** : Je voudrais faire un premier bilan du sujet d'actualité que constitue la réouverture des écoles cette semaine. La quasi-totalité des écoles ouvrira ses portes aux enfants ce jeudi 14 mai. Depuis le lundi 11 mai, les personnels enseignants et les personnels encadrants de la Ville de Paris procèdent à la mise en place des protocoles sanitaires, et à l'organisation des salles, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Une seule école n'ouvrira pas ; faute d'enseignants présents dans ses classes, l'enseignement s'y poursuivra à distance. De 1 300 à 1 400 enfants, sur un total de 12 000 enfants scolarisés, seront accueillis en classes maternelles et élémentaires dans les écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement dès le 14 mai. Il s'agit donc d'une faible proportion. L'accueil de ces enfants se fera selon des critères précis, énoncés par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale, ayant fait l'objet d'échanges et de validation de la part du rectorat et la Ville de Paris. Ces critères concernent trois types de public : les enfants des personnels soignants, ceux des membres de l'Éducation nationale, ainsi que ceux des personnels des crèches et des écoles qui seront accueillis toute la semaine à partir du jeudi 14 mai ; les enfants en situation de décrochage ou en situation sociale difficile qui ont également vocation à retrouver les bancs de l'école dès que possible ; enfin, les enfants des classes charnières de grandes sections (CP et CM2). Je vous ai annoncé le chiffre de 1 300 élèves, il est fonction du nombre d'enseignants présents effectivement dans les écoles pour encadrer des groupes de 5 élèves en section maternelle, et de 10 élèves en section élémentaire. La capacité de chaque école sera ainsi calculée pour accueillir les élèves du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Les inspecteurs de l'Éducation nationale, le Maire, et la CASVP de la Mairie de Paris vérifient depuis quelques jours que les opérations se déroulent au mieux et que le matériel est déployé. Je vous informe qu'une rencontre avec les directeurs d'école a eu lieu ce matin, et que ces derniers ont une mission complexe en ce qu'ils choisissent parmi les familles volontaires les enfants appelés à retourner à l'école.

Je voulais également vous dire que la caisse des écoles assurera dès jeudi les repas des enfants dans toutes les écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement, et que son personnel est également mobilisé pour que cela se déroule au mieux.

Je vais vous présenter cette délibération : il s'agit d'une subvention pour des séjours de vacances organisés par la Mairie de Paris en lien avec les caisses des écoles. Le montant attribué à la caisse des écoles du 17<sup>ème</sup> arrondissement est de 27 512 euros ; il a été calculé selon des critères précis qui sont présentés dans la délibération (nombre d'enfants accueillis notamment).

À ce stade, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération bien que la tenue effective de ces séjours vacances ne soit pas garantie cet été. Cela fera l'objet d'échanges relevant du dialogue habituel entre la caisse des écoles et la Mairie de Paris.

**M. BOULARD** : Ce point de situation sur la réouverture progressive des établissements scolaires dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement fait apparaître une situation relativement maîtrisée. Une seule école ne rouvrira pas, il s'agit donc d'un bilan positif à propos duquel il convient de remercier et de féliciter enseignants et directeurs d'école, lesquels n'ont cessé depuis le début du confinement de maintenir et de développer une activité pédagogique et scolaire à distance, exercice parfois difficile et fatigant. Ces derniers sont prêts à relever le défi de la réouverture des établissements dès ce jeudi 14 mai. Je voulais préciser que dans les crèches, l'ouverture a démarré aujourd'hui 12 mai, selon une organisation fonctionnant relativement bien : les parents ont été prévenus par SMS du fait que leur enfant pouvait

réintégrer ces structures en fonction des critères de priorité évoqués précédemment par Mme BOUGERET, et qui sont assez proches de ceux appliqués aux écoles. Notre crainte s'agissant des crèches est plutôt quant à la commission d'attribution des places qui doit se tenir au mois de juin prochain : elle ne permettra pas d'attribuer 100% des places disponibles à la rentrée de septembre. Ceci est dû aux difficultés rencontrées par la Mairie de Paris en matière de recrutement de personnel, sujet sur lequel il convient d'agir avec les parlementaires en validant des diplômes de puéricultrices, permettant par là-même d'attribuer 100% des places en septembre. Sur instructions de la Ville de Paris, et par précaution, ne seront attribuées en juin prochain que 50% des dites places. La situation est plutôt complexe au regard de l'attente des familles en matière d'attribution de places en crèche, et de ce paramètre nouveau mais nous allons y arriver avec Aline BESSIS.

**M. DUBUS :** Cette prise de parole est l'occasion pour moi de m'associer aux remerciements précédemment adressés aux personnels soignants, et à toutes celles ou tous ceux qui se sont trouvés en première ligne dans l'arrondissement ou dans la capitale, comme cela a été fait lors du dernier Conseil de Paris. Je regrette la disparition de toutes celles et de tous ceux qui ont succombé à cette maladie dans l'arrondissement ; je remercie également toutes les associations et tous les élus mobilisés dans cette période très complexe. Cette dernière n'est pas terminée, les récents événements en Chine le confirment : 11 millions de personnes vont être testées en l'espace de sept jours. Il est souhaitable que les Parisiens soient également testés massivement. Pour ce faire, il faut tout d'abord du matériel de test, des locaux (comme mentionné précédemment avec la mobilisation d'une salle importante), et surtout pouvoir isoler les personnes concernées. Je déplore le manque de lieux propres à organiser cet isolement dans le cadre du système Coviance, ainsi que l'insuffisance de places. Je signale que nous nous mobilisons chez Action Logement pour mettre à disposition de la Ville de Paris des auberges de jeunesse. L'une de ces auberges se situe dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, elle est en capacité d'accueillir une centaine de personnes qui pourraient y être isolées pendant une quinzaine de jours ; et ce, en dehors des familles afin de limiter les contaminations. Cette solution est la seule envisageable pour mettre fin à la propagation toujours active d'un virus présent de manière insidieuse parmi nous, d'où un impératif de grande vigilance en la matière.

S'agissant de la délibération, je voulais vous demander s'il y avait un planning précis émis par le rectorat et/ou par la Ville de Paris permettant d'établir si davantage d'enfants pourront être accueillis jusqu'à la fin juin.

**Mme BOUGERET :** Aucun planning précis émanant du rectorat ou de la Ville de Paris n'est à disposition, on navigue à vue en la matière, et une adaptation quotidienne est nécessaire en fonction des effectifs des personnels de la Ville de Paris, et des personnels de l'Éducation nationale. Selon ces paramètres et l'évolution de l'épidémie, nous espérons que la situation de l'accueil des élèves s'améliore. Le souhait des directeurs d'école est de pouvoir élargir au fur et à mesure les critères d'accueil, et donc le nombre d'enfants accueillis. Cela se fera progressivement, je pense que fin mai nous en saurons plus mais à ce stand nous ne disposons pas de planning précis.

**M. BOULARD :** J'ajoute que la situation est étudiée école par école. La visite de deux établissements effectuée ce jour a montré que la capacité de montée en puissance de l'accueil des enfants au mois de juin résulte du taux de présence des enseignants. La situation est donc variable selon les établissements. Une seule école, sur les 46 que compte le 17<sup>ème</sup> arrondissement, n'a pas pu ouvrir.

**Mme BOUGERET :** À ce stade, sont accueillis toute la journée les enfants des personnels soignants, des policiers, des pompiers, des personnels de la Ville ou des crèches. S'agissant des autres enfants, ils sont parfois accueillis de manière alternative, par exemple à raison d'une journée sur deux, lorsque les situations familiales le permettent évidemment. Certains parents expriment un besoin quant à un accueil des enfants toute la journée, d'autres pas. Il existe un système à deux vitesses, l'un pour les enfants accueillis à plein temps, l'autre pour les enfants accueillis de manière alternative qui sont des élèves en décrochage ou en situation sociale difficile, signalés par les enseignants et les directeurs, et qui ont besoin de retourner sur les bancs de l'école. Les parents d'élèves expriment des inquiétudes quant à la continuité pédagogique : les enseignants peuvent avoir changé et se retrouvent face à des classes aux sections regroupées, d'où une fin d'année scolaire dégradée. Je vous confirme que les collègues n'ont pas vocation à rouvrir le 18 mai prochain en raison de la classification en zone rouge de l'Île-de-France.

**Mme LEPETIT :** Je voulais juste vous informer que malheureusement les propos de Mme BOUGERET sont inaudibles.

**Mme BOUGERET :** Je vais vous redonner quelques chiffres. Le 17<sup>ème</sup> arrondissement accueillera sur critères 1 300 enfants à partir du jeudi 14 mai, sur un total de 12 000 élèves habituellement scolarisés. Il s'agit donc d'une faible proportion. Nous nous assurerons avec les services de la Ville de Paris et les directeurs d'école que les protocoles sanitaires soient en place, comme cela a été fait ce matin dans plusieurs établissements. Cet accueil est appelé à s'élargir et il est souhaitable que les enfants puissent retrouver les chemins de l'école, particulièrement ceux étant en situation de décrochage ou en situation sociale difficile, et dont les enseignants savent que cette situation d'éloignement ne doit pas perdurer trop longtemps les concernant. La situation s'améliorant, il sera possible d'accueillir davantage d'enfants. Seule une école n'ouvrira pas ces portes, l'information a été obtenue ce matin même : il s'agit de l'école Dautancourt, faute d'enseignants sur place.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre de séjours de vacances organisés par les caisses des écoles parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

## DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DASCO 52 par lequel :

Article 1 : Il est versé à chaque caisse des écoles au titre des séjours organisés en 2019 une subvention dont le montant est fixé comme suit :

- Caisse des écoles du 1er arrondissement .....5 530,00 €
- Caisse des écoles du 2e arrondissement .....19 782,00 €

<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 3e arrondissement .....	16 296,00 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 4e arrondissement .....	17 136,00 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 7e arrondissement .....	9 415,00 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 9e arrondissement .....	18 984,00 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 10e arrondissement .....	72 173,52 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 11e arrondissement .....	241 662,75 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 13e arrondissement .....	104 127,70 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 14e arrondissement .....	122 479,41 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 15e arrondissement .....	55 974,99 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 16e arrondissement .....	16 800,00 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 17e arrondissement .....	27 512,80 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 18e arrondissement .....	144 887,32 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 19e arrondissement .....	162 927,29 €
<input type="checkbox"/> Caisse des écoles du 20e arrondissement .....	205 389,60 €

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 1 241 078,38 euros sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, chapitre 933, nature 657361, rubrique 332.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N°17-20-27**

**OBJET : Subventions (267 119 euros) et conventions à 14 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2020. 2020 DPSP 2**

**M. CHARPENTIER** : Cette délibération propose l'attribution d'un certain nombre de subventions de projets, et non de fonctionnement, à destination d'associations du 17<sup>ème</sup> arrondissement, à savoir l'Association de solidarité internationale et d'intégration (ASI) à hauteur de 2 500 euros en vue d'organiser des sorties récréatives avec les jeunes cet été ; l'association Atelier des Épinettes à hauteur de 4 000 euros pour des activités de plein-air cet été ; l'association Calliope (d'ailleurs mobilisée pendant le confinement) à hauteur de 1 000 euros pour l'organisation d'un spectacle narratif ; le Centre paroissial d'initiatives jeunes Ozanam (lui aussi mobilisé pendant la crise avec un certain nombre d'actions à distance) à hauteur de 1 000 euros pour l'organisation de sorties aux mois de juin et juillet ; enfin, l'association Culture prioritaire à hauteur de 4 500 euros pour financer un voyage à Amsterdam. Cette dernière association s'est considérablement mobilisée pendant le confinement en récupérant et en redistribuant des ordinateurs aux familles qui en exprimaient le besoin pour réaliser du soutien scolaire.

Pas de remarques particulières même si la visibilité est assez faible pour la réalisation des projets, je vous propose de voter favorablement cette délibération, tout en sachant que ces projets seront peut-être réalisables dans des conditions de distanciation physique satisfaisantes. S'agissant des activités telles que le voyage à Amsterdam, il conviendra de s'assurer que l'action a bien été concrétisée avant de verser la subvention.

**Mme JOHNSON** : Je profite de cette parole pour m'associer aux remerciements et encouragements formulés en début de conseil à destination de toutes les structures et personnes ayant œuvré pendant le confinement. Je voulais préciser que les délibérations qui vont suivre, seront appelées à mettre en lumière ce qu'a révélé cette crise : une précarité et des inégalités exacerbées. Beaucoup d'initiatives ont été prises pour y faire face, notamment par la Mairie d'arrondissement au travers de distributions alimentaires ou de fourniture de matériel informatique. Il convient de demeurer attentif à ces situations. Je suis ravi de voir que le rôle des élus locaux est aujourd'hui reconnu en la matière : ils sont au centre des débats afin d'apporter des solutions de proximité.

S'agissant de la délibération, lors de la commission d'appel à projets, la question du maintien des subventions s'est posée à tous les quartiers politiques de la Ville de Paris. Il est à prévoir que la moitié des événements envisagés ne pourront pas se tenir dans les conditions dans lesquelles ils ont été présentés. L'enveloppe a d'ailleurs été augmentée afin de disposer d'une marge de manœuvre : il est extrêmement difficile de tenir des conseils afin de statuer sur les montants, c'est pourquoi il a été décidé d'envisager les décisions à prendre après le 2 juin, d'ajuster ces décisions au contexte en fonction des reliquats, et de réattribuer le cas échéant les financements à d'autres actions. Souplesse et agilité étaient donc les maîtres-mots de cette démarche par rapport à laquelle il est d'ores déjà notoire que les événements ne se tenant pas hors les murs ne pourront pas avoir lieu. Les actions dont il est question devant pour la plupart se dérouler mail André-Bréchet, donc sur l'espace public, l'idée de disposer d'une enveloppe assez large a été privilégiée et je pense que c'est une bonne idée. Je voulais également préciser que malheureusement ces jeunes ne partiront pas en vacances cet été.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame le Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement l'attribution de subventions à 84 structures ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

### **DÉLIBÈRE**

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DPSP 2 par lequel :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association 3S: séjour sportif solidaire 3 rue des Etats-Unis 91300 Massy (N° SIMPA 188896 ; dossier 2020\_04883), sous condition de réception de la fiche projet et du bilan de l'action 2019.

Article 2 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association A toi théâtre 206, quai de Valmy 75010 Paris (N° SIMPA 10225 ; dossiers 2020\_00815 et 2020\_00814).

Article 3 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Académie football Paris 18 24, rue des Tennis 75018 Paris (N° SIMPA 184366 ; dossier 2020\_02031).

Article 4 : Une subvention de 4 100 euros est attribuée à la SCOP ACP La Manufacture chanson 124, avenue de la République 75011 Paris (N° SIMPA 181331 ; dossiers 2020\_00718 et 2020\_00717).

Article 5 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA) Maison des associations - 1/3 rue Frédéric Lemaître 75020 Paris (N° SIMPA 89541 ; dossier 2020\_00957).

Article 6 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à Animation Jeunesse loisirs 3 avenue de la Porte d'Aubervilliers 75018 Paris (N° SIMPA 187134 ; dossier 2020\_00845).

Article 7 : Une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'Association Art Exprim 18, 89 rue Marcadet 75018 Paris (N° SIMPA 9971 ; dossiers 2020\_00951, 2020\_00953, 2020\_02275, 2020\_00952 et 2020\_00950).

Article 8 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Ascendanse hip hop 14, rue Olivier Messiaen 75013 Paris (N° SIMPA 7143 ; dossier 2020\_05717).

Article 9 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Belleville citoyenne 3, rue des Etats Unis 91300 Massy (N° SIMPA 19230 ; dossier 2020\_00975).

Article 10 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'Association de solidarité internationale et d'intégration, 4 rue Frédéric Brunet 75017 Paris (N° SIMPA 9785 ; dossier 2020\_00817).

Article 11 : Une subvention de 3 600 euros est attribuée à l'association Débrouille Compagnie, 4 ter rue de la Solidarité 75019 Paris (N° SIMPA 5166 ; dossiers 2020\_00726, 2020\_00725, 2020\_00898 et 2020\_00713).

Article 12 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Florimont Le Château Ouvrier 9, place Marcel Paul 75014 Paris (N° SIMPA 12706 ; dossier 2020\_00767).

Article 13 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf, 29 rue Michel Le Comte 5003 Paris (N° SIMPA 523; dossier 2020\_00954) sous réserve de recevoir le bilan de l'action 2019.

Article 14 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Atelier des Epinettes, 41, rue Navier 75017 Paris (N° SIMPA 1153751; dossier 2020\_00769, 2020\_00851 et 2020\_00770). 02413).

Article 15 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'Association Ateliers comme à la maison 17 passage Duhesme 75018 Paris (N° SIMPA 153751; dossier 2020\_02413).

Article 16 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Ateliers du Chaudron, 31 passage de Ménilmontant 75011 Paris (N° SIMPA 11108; dossier 2020\_00856).

Article 17 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Aventure Kacila 11, rue de la Fontaine à mulards 75013 Paris (N° SIMPA 21181 ; dossiers 2020\_02022 et 2020\_02025).

Article 18 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Axes Pluriels 124, avenue de la République 75011 Paris (N° SIMPA 29861 ; dossier 2020\_00708).

Article 19 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Calliope – Cité des arts de la parole et du bien dire, 25, rue Lantiez 75017 Paris (N° SIMPA 190100 ; dossier 2020\_00658).

Article 20 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association Capoeira Viola – compagnie le sommet de l'abricotier 18, rue Tchaïkovski 75018 Paris (N° SIMPA 300; dossier 2020\_00819).

Article 21 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée au Centre paroissial d'initiatives jeunes Ozanam, 77, place du Docteur Félix Lobligeois 75017 Paris (N° SIMPA 181768 ; dossier 2020\_00460).

Article 22 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Clichés urbains, 69, avenue de Flandre 75019 Paris (N° SIMPA 12649 ; dossier 2020\_00960), sous réserve de la possibilité d'un report de l'action sur une autre période de vacances scolaires.

Article 23 : Une subvention de 2 478 euros est attribuée à l'association Collectif Indépendant de la Résidence Tanger, 53, rue de Tanger 75019 Paris (N° SIMPA 114641 ; dossier 2020\_00600).

Article 24 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Columbus 24, rue des Tennis 75018 Paris (N° SIMPA 13326 ; dossiers 2020\_00959 et 2020\_00958).

Article 25 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la Compagnie des rêves Ayez 91, rue Compans 75019 Paris (N° SIMPA 158521; dossiers 2020\_01042 et 2020\_01043).

Article 26 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à la Compagnie La Déferlante, 211 avenue Gambetta (boite 2) 75020 Paris (N° SIMPA 13065; dossiers 2020\_00999 et 2020\_01000).

Article 27 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à CREAT'EO IDF, 41/43 rue de Cronstadt 75015 Paris (N° SIMPA 187193; dossiers 2020\_07537 et 2020\_07538).

Article 28 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à la Croix rouge française, 98 rue Didot 75014 Paris (N° SIMPA 18099; dossier 2020\_05466).

Article 29 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Culture 21 Triton Théâtre 1 bis, place de l'Europe 78140 Velizy Villacoublay (N° SIMPA 101481 ; dossier 2020\_06476).

Article 30 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Culture prioritaire, 188 boulevard saint Denis 92400 Courbevoie (N° SIMPA 173521 ; dossiers 2020\_01009 et 2020\_01008).

Article 31 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à DIALOGOS - CREER DES LIENS, 1 rue de l'Avenir 75020 Paris (N° SIMPA 193079; dossier 2020\_01019).

Article 32 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Espoir 19, 127, rue de l'Ourcq 75019 Paris (N° SIMPA 18096 ; dossiers 2020\_01013, 2020\_01014, 2020\_01015 et 2020\_01016), sous réserve de la possibilité d'un report de l'action 2020\_01014 sur une autre période de vacances scolaires.

Article 33 : Une subvention de 13 000 euros est attribuée à l'association Esprit Savoir Sport et Équité ESSE, 4 allée du Brindeau 75019 Paris (N° SIMPA 174421 ; dossiers 2020\_00727, 2020\_00729, 2020\_00728 et 2020\_00716).

Article 34 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Esquisses 1, rue Vincent Compoint 75018 Paris (N° SIMPA 191362 ; dossier 2020\_01025).

Article 35 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Ethnologues en herbe, 10, rue des Gardes 75018 Paris (n° Simpa 12786, dossier n° 2020\_00873).

Article 36 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Etonnant Cinéma, 38 rue Boussaingault 75013 Paris (N° SIMPA 187708 ; dossier 2020\_00875), sous réserve de la possibilité d'un report de l'action sur une autre période de vacances scolaires.).

Article 37 : Une subvention de 1 750 euros est attribuée à l'association Extramuros, 156, rue de Ménilmontant 75020 Paris (N° SIMPA 15247; dossier 2020\_01469).

Article 38 : Une subvention de 3 800 euros est attribuée à l'association Fabrication maison, 4, rue de la Solidarité 75019 Paris (N° SIMPA 15446 ; dossiers 2020\_00876, 2020\_00731, 2020\_00739 et 2020\_00745).

Article 39 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée au Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE) 38 rue Boussingault 75013 Paris (N° SIMPA 9807; dossier 2020\_00881).

Article 40 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Jeunesse et sport du monde , 206 quai de Valmy 75010 Paris (N° SIMPA 188614; dossier 2020\_00547).

Article 41 : Une subvention de 1 300 euros est attribuée à l'association Korhom, 156, rue d'Aubervilliers 75019 Paris (N° SIMPA 47682 ; dossier 2020\_01036).

Article 42 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La Bande à Godot, 2 rue de Panama 75018 Paris (N° SIMPA 106661 ; dossier 2020\_00686).

Article 43 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association La Cyclofficine de Paris 18 rue Ramus 75020 Paris (N° SIMPA 55983 ; dossier 2020\_00792, 2020\_02477 et 2020\_02476).

Article 44 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association La Domrémy Basket, 5 rue Aumont 75013 Paris (N° SIMPA 45 ; dossiers 2020\_00433 et 2020\_00434).

Article 45 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association La Fabrique documentaire 73, boulevard Barbès 75018 Paris (N° SIMPA 138941 ; dossier 2020\_01582).

Article 46 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod, 20, rue Camille Flammarion 75018 Paris (N° SIMPA 8462 ; dossier 2020\_01053), sous réserve de réception du bilan de l'action musique et vidéo (2019\_02479).

Article 47 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Labomatique, 15, passage Ramey 75018 Paris boîte 40 (N° SIMPA 3521 ; dossier 2020\_00794).

Article 48 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone, 1/3 rue Frédéric Lemaitre 75020 Paris (N° SIMPA 11005 ; dossier 2020\_02323).

Article 49 : Une subvention de 2 313 euros est attribuée à l'association Le Club Barbès, 4, rue Küss 75013 Paris (N° SIMPA 10509 ; dossier 2020\_00822).

Article 50 : Une subvention de 5 700 euros est attribuée à l'association La Compagnie le Fil de soie, 55 rue des Grands Champs 75020 Paris (N° SIMPA 15306 ; dossiers 2020\_00895, 2020\_00896, 2020\_00919, 2020\_0106, 2020\_01058, 2020\_01059 et 2020\_01061) sous réserve de complétude des dossiers de demandes de subvention.

Article 51 : Une subvention de 3 190 euros est attribuée à l'association Les agents réunis, 4, rue Küss 75013 Paris (N° SIMPA 127561 ; dossiers 2020\_01071, 2020\_01070 et 2020\_01069).

Article 52 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Goutte d'or, 25 rue de Chartres 75018 Paris (N° SIMPA 17594 ; dossier 2020\_02522).

Article 53 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Les Fileuses, 112, rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis (N° SIMPA 193811 ; dossier 2020\_01976), sous réserve de la possibilité de reporter l'action sur une autre période de vacances scolaires.

Article 54 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Les Fripons, 1-3, rue Frederick Lemaitre 75020 Paris (N° SIMPA 186551 ; dossier 2020\_00909), sous réserve de la possibilité de reporter l'action sur une autre période de vacances scolaires.

Article 55 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes en place, 18 rue du Dr Potain 75019 Paris (N° SIMPA 184428 ; dossiers 2020\_01079 et 2020\_01079), sous réserve de recevoir les fiches projet et bilans des actions 2019.

Article 56 : Une subvention de 13 000 euros est attribuée à l'association Les Petits débrouillards d'Ile de France, 82, avenue Denfert Rochereau 75014 Paris (N° SIMPA 19670 ; dossiers 2020\_01085 et 2020\_01086).

Article 57 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association L'Esprit du vent 20, rue Saint-Fargeau 75020 Paris (N° SIMPA 9521 ; dossier 2020\_00523).

Article 58 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Lez'armuses, 8 passage l'Homme 75013 Paris (N° SIMPA 19530 ; dossier 2020\_01089).

Article 59 : Une subvention de 4 150 euros est attribuée à l'association L'Intestine, 38, rue de la Chapelle 75018 Paris (N° SIMPA 185529 ; dossier 2020\_02275).

Article 60 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association L'Oiseau à lunettes, 17, rue de la Forge royale 75011 Paris (N° SIMPA 182136 ; dossier 2020\_00900) sous réserve de la possibilité de reporter l'action sur une autre période de vacances scolaires.

Article 61 : Une subvention de 6 750 euros est attribuée à La société coopérative d'intérêt collectif SCIC Ludomonde, 18 rue de Tourtille 75020 Paris (N° SIMPA 181436 ; dossier 2020\_02055).

Article 62 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Meltin'Club Paris, 99 rue de Crimée 75019 Paris (N° SIMPA 68021 ; dossiers 2020\_01692, 2020\_01672 et 2020\_01664), sous réserve de recevoir les bilans des camp printemps, juillet et août 2018\_01882, 2018\_01883 et 2018\_01884 et le budget prévisionnel 2020 de l'association.

Article 63 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'Avenir 45/47, rue Ramponneau 75020 Paris (N° SIMPA 8144 ; dossier 2020\_01270).

Article 64 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Mille et une images, 15 passage Ramey 75018 Paris (N° SIMPA 9513 ; dossier 2020\_01093).

Article 65 : Une subvention de 11 000 euros est attribuée à l'association Move and art, 12, rue Robert Houdin 75011 Paris (N° SIMPA 8166 ; dossiers 2020\_06650, 2020\_06651, 2020\_06654, 2020\_06653, 2020\_06650 et 2020\_06652).

Article 66 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Musiques et cultures Digitales 8, rue du Général Renault 75011 Paris (N° SIMPA 6061 ; dossier 2020\_00839).

Article 67 : Une subvention de 8 500 euros est attribuée à l'association Oasis 18, 12 rue Camille Flammarion 75018 Paris (N° SIMPA 9522 ; dossiers 2020\_01697, 2020\_01842, 2020\_01828 et 2020\_01834).

Article 68 : Une subvention de 2 188 euros est attribuée à l'association Origines 11, rue Caillaux 75013 Paris (N° SIMPA 19769 ; dossier 2020\_01111).

Article 69 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Paris Basket 18, 15 passage Ramey 75018 Paris (N° SIMPA 17410 ; dossier 2020\_01108).

Article 70 : Une subvention de 2 850 euros est attribuée à l'association Paris Est mov', 4 passage de la Fonderie 75011 Paris (N° SIMPA 12946 ; dossier 2020\_00736 et 2020\_00734).

Article 71 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Raptz Rapporteuz, 38, rue de la Chapelle 75018 Paris (N° SIMPA 183594 ; dossiers 2020\_01142).

Article 72 : Une subvention de 1 300 euros est attribuée à l'association Réseau Môm'artre, 204 rue de Crimée 75019 Paris (N° SIMPA 19394 ; dossiers 2020\_00640).

Article 73 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Retour vert le futur, 15 ter, rue Curial 75019 Paris (N° SIMPA 187448 ; dossier 2020\_01584).

Article 74 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Réussir Paris 18, 29 avenue de la Porte des Poissonniers 75018 Paris (N° SIMPA 189598 ; dossier 2020\_01153).

Article 75 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Riquet élites, 15 ter, rue Curial 75019 Paris (N° SIMPA 191262 ; dossier 2020\_01807).

Article 76 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Robin des villes 24, avenue des Frères Lumière 69008 Lyon (N° SIMPA 51841 ; dossier 2020\_01151).

Article 77 : Une subvention de 2 800 euros est attribuée à l'association Savoir apprendre Exploradome, 18 avenue Henri Barbusse 94400 Vitry sur Seine (N° SIMPA 13887 ; dossiers 2020\_01160, 2020\_01161 et 2020\_01159).

Article 78 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Sirius Productions, 16, rue Camille Flammarion 75018 Paris (N° SIMPA 4681 ; dossiers 2020\_01304 et 2020\_01305).

Article 79 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Sporting Paris 20 Tennis de Table, 44 rue Pelleport 75019 Paris (N° SIMPA 240 ; dossier 2020\_01543).

Article 80 : Une subvention de 7 100 euros est attribuée à l'association Strataj'm de Paris, 86/88 rue des Couronnes 75020 Paris (N° SIMPA 33381 ; dossiers 2020\_02416, 2020\_02411, 2020\_02410, 2020\_02414, 2020\_02420, 2020\_02412 et 2020\_02417).

Article 81 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Talacatak, 13/15, rue Boyer 75020 Paris (N° SIMPA 17275; dossier 2020\_00645, 2020\_00644 et 2020\_00646).

Article 82 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Tatane 7/9, rue de la Croix Faubin 75011 Paris (N° SIMPA 185433 ; dossier 2020\_01172).

Article 83 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger 26, rue du Maroc 75019 Paris (N° SIMPA 15949 ; dossiers 2020\_01310, 2020\_01309 et 2020\_01306).

Article 84 : Une subvention de 4 550 euros est attribuée à l'association Vue d'ensemble 127 rue de l'Ourcq 75019 Paris (N° SIMPA 82761 ; dossier 2020\_002157, 2020\_02261 et 2020\_02260), sous réserve de la possibilité de reporter l'action sur une autre période de vacances scolaires.

Article 85 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Académie football Paris 18.

Article 86 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association franco-chinoise Pierre Ducerf.

Article 87 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Ateliers du Chaudron.

Article 88 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Colombbus.

Article 89 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec la Compagnie des Rêves Ayez.

Article 90 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association La Croix rouge française.

Article 91 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Esprit Savoir Sport et Équité ESSE.

Article 92 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Extramuros.

Article 93 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec la Domrémy Basket.

Article 94 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Florimont

Article 95 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Paris Basket 18.

Article 96 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Réseau Môm'artre.

Article 97 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Robin des villes.

Article 98 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Talacatak

Article 99 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010 « protection et surveillance » du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N°17-20-28**

**OBJET : Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (87.750 €) à 53 associations œuvrant dans 7 arrondissements de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. 2020 DDCT 15.**

**M. MALLO :** Cette délibération est relative à l'attribution d'une subvention à 53 associations œuvrant dans 7 arrondissements de la capitale dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. Concernant le 17<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit des 6 associations suivantes : l'Atelier Éducatif Culturel et Sportif (AECS) pour le projet « Établir et consolider le lien social » à hauteur de 1 000 euros ; l'association Cité des Arts de la Parole et du Bien Dire (CALLIOPE) pour le projet « Contes ouverts » (disponible en ligne) à hauteur de 1 000 euros ; le Centre social des Épinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA) pour le projet « Fête de quartier et animations hors les murs » à hauteur de 2 000 euros ; l'association CQFD pour le projet « Animation intergénérationnelle dans le quartier » à hauteur de 2 000 euros ; l'association Peace And Love des Femmes du 17<sup>ème</sup> arrondissement pour le projet « Vivre mieux ensemble » à hauteur de 1 000 euros ; l'association Quartier de Soleil (laquelle a produit dans son atelier, avec l'aide d'autres associations, environ 1 200 masques en tissu) pour le projet « Échanges et ouverture culturelle à destination des familles » à hauteur de 1 000 euros.

Je vous propose d'adopter cette délibération au regard de l'importance fondamentale de ces acteurs locaux qui démontrent, à travers ces projets, toute leur implication dans la vie quotidienne de notre arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil d'arrondissement les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 53 associations domiciliées dans 7 arrondissements de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Benjamin MALLO, Adjoint au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DDCT 15 par lequel :

17<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Atelier Educatif, Culturel et Sportif (AECS) », (3461 / 2020\_04895), 9 villa Saint-Ange - 75017 Paris.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « CALLIOPE – Cité des Arts de la Parole et du Bien Dire », (190100 / 2020\_04912), 25 rue Lantiez - 75017 Paris.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020, à l'association « Centre Epinettes Famille Insertion Accueil-CEFIA » (3001 / 2020\_04916), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020, à l'association « Comité de Quartier en Faveur du Développement - CQFD Bessières » (13325 / 2020\_04933), 3 rue Louis Loucheur - 75017 Paris.

Article 16: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Peace And Love des Femmes du 17<sup>ème</sup> arrondissement » (168703 / 2020\_04992), 1 rue Camille Blaisot – 75017 Paris.

Article 17: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2020 à l'association « Quartier de Soleil » (11985 / 2020\_04996), 13 rue Louis Loucheur – 75017 Paris.

Article 56 : La dépense correspondante sera imputée du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N°17-20-29**

**OBJET : Subventions (371 300 euros) à 67 associations pour le financement de 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. 2020 DDCT 24**

**M. MALLO** : Cette délibération est relative à l'attribution d'une subvention à 67 associations pour le financement de 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. Le dispositif adultes relais a été mis en place par l'État en 2000 afin d'accompagner le travail des associations. La Ville de Paris participe au financement de ce dispositif.

Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle. Ils contribuent ainsi à faciliter l'accès des habitants aux services publics, aux équipements collectifs, aux droits, aux politiques de prévention et d'insertion. Ils mènent une action d'écoute et d'accueil au sein des équipements de proximité, maintiennent le dialogue intergénérationnel, et fournissent un soutien aux parents. Concernant le 17<sup>ème</sup> arrondissement, il est proposé de cofinancer deux postes d'adultes relais pour une durée de trois ans au sein des deux associations suivantes : l'Association de solidarité internationale et d'intégration (ASI), qui est membre du Conseil d'animation du CICA, à hauteur de 4 700 euros ; et l'association RSI La Ressource Centre Kirikou à hauteur de 4 700 euros. Ces deux postes représentent donc un montant total de 9 400 euros s'agissant du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Je vous propose d'adopter cette délibération au regard de l'importance fondamentale de ces acteurs locaux impliqués dans la vie de quartier, et dans la vie quotidienne de notre arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Benjamin MALLO, Adjoint au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

### **DÉLIBÈRE**

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DDCT 24 par lequel :

Article 9 : Est attribuée à l'association RSI LA RESSOURCE (5101), une subvention de 4700€ pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 au titre de la participation de la Ville de Paris à la convention Adulte Relais n°AR 075 19 R0023 00 (2020\_07548). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention en cours correspondant au projet mentionné.

Article 13: Est attribuée à l'association DE SOLIDARITE INTERNATIONALE D'INTEGRATION - ASI (9785), une subvention de 4700 € pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 au titre de la participation de la Ville de Paris à la convention Adulte Relais n°AR 075 18 R0014 00 (2020\_07493).

Article 32 : Est attribuée à l'association DROITS D'URGENCE (184146), une subvention de 14 100 € pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 au titre de la participation de la Ville de Paris aux conventions Adultes Relais n°AR 075 09 R0473 03 – MJD Paris Nord Ouest (2020\_01447), n°AR 075 16 R0004 01 – PAD 18è (2020\_01448) et n°AR 075 15 R0013 01 – PAD 20ème (2020\_01452).

Article 68 : Les dépenses correspondantes, soit 371 300 euros au total, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N°17-20-30**

**OBJET : Subventions (62.500 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements). 2020 DDCT DFPE 25**

**M. MALLO :** Cette délibération est relative à l'attribution d'une subvention aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires. Il est fait état de 30% de foyers monoparentaux à Paris, taux qui avoisine les 40% dans certains quartiers parisiens. Ces foyers connaissent des difficultés accrues du fait de la crise sanitaire. Le dispositif d'accompagnement de la monoparentalité est financé depuis neuf ans par la Ville de Paris dans certains quartiers populaires. Plus de 2 000 familles ont été concernées en 2019. Il s'agit d'accompagnements articulés autour de temps individuels et collectifs, d'activités de loisirs, et d'accompagnement à l'emploi. Cette délibération concerne 4 associations, dont une fait partie du 17<sup>ème</sup> arrondissement : l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) pour un montant de 25 000 euros. Pour la troisième année consécutive, cette association met en œuvre un réseau de solidarité des familles monoparentales précaires visant à sortir de l'isolement des femmes de l'arrondissement en leur fournissant une meilleure connaissance des acteurs locaux, en proposant un atelier théâtre à destination des enfants, et en offrant des temps de rencontres à destination des parents organisés chaque semaine à l'école maternelle Bréchet. Environ 20 femmes ont été suivies par l'association ADAGE dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement en 2019.

Je vous propose d'adopter cette délibération au regard de l'importance de ce dispositif.

**Mme LEPETIT :** Ces délibérations sont d'actualité ; elles seront volontiers approuvées : l'association ADAGE est bien connue pour son travail également dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, elle vient en aide à beaucoup de femmes seules se lançant dans l'apprentissage avec pour objectif l'emploi.

La réunion de ce Conseil d'arrondissement permet très justement de traiter de ces thématiques ; il est d'autant plus extraordinaire que beaucoup de ses membres ne reviendront pas siéger en son sein. Avec M. VANTIEGHEM, nous nous associons aux remerciements adressés à toutes celles et à tous ceux mentionnés précédemment : les habitants et les associations œuvrant dans l'arrondissement, les agents de la Ville, de la Mairie, et de l'État. J'ai apprécié vos propos Monsieur le Maire quant à la solidarité œuvrant dans le 17<sup>ème</sup>. : Cette solidarité présente même au-delà de Paris mérite d'être mise en exergue en ce qu'elle a été de première importance à un moment très déstabilisant où les gouvernants, quel que soit leur niveau de responsabilité, découvriraient au jour le jour les conséquences de ce virus. Cet esprit de responsabilité va de pair avec celui de solidarité, est il est important.

**Mme JOHNSON :** La place et la situation des femmes est un sujet qui vous le savez me tient particulièrement à cœur. Ces derniers jours, nous avons rencontré avec Valérie NAHMAS de nombreuses mères de famille. Ces femmes ont été frappées de plein fouet par la crise sanitaire et s'en trouvent d'autant plus vulnérabilisées : en raison du confinement, les enfants sont restés à la maison, les cantines ont été fermées, et les actions de solidarité organisées tant par la Mairie, que par l'Hôtel de Ville ou que par les paroisses prouvent à quel point l'alimentation a été impactée. Des violences intrafamiliales ou conjugales ont par ailleurs été signalées via les conseils consultatifs de quartier (CCQ). Je trouve dommage que ces derniers n'aient pas été davantage mobilisés durant la période de confinement afin de faire remonter certaines informations dont ils pouvaient disposer en tant qu'acteurs de terrain. Je voulais savoir si l'utilisation d'une partie du budget des CCQ est envisageable afin de fournir une aide matérielle à ces femmes précarisées.

**M. BOULARD :** Je voulais faire remarquer qu'une augmentation des violences intrafamiliales dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement a été constatée, à l'instar d'autres arrondissements, durant cette période. La vigilance doit être de mise quant à ces situations, il convient de les combattre, et de pouvoir faire remonter les cas constatés. Je demande aux élus et aux CCQ d'informer la Mairie si de telles situations sont portées à leur connaissance. Des services de police et des services sociaux spécialisés sauront venir en aide aux femmes ou aux enfants victimes de violences. S'agissant des fonds qui pourraient être alloués par les CCQ au titre de la solidarité, la partie investissement ou la partie fonctionnement de leur budget devrait pouvoir être mobilisée. Je vous invite à vous rapprocher de M. BOURRIAUD et de la Direction générale des services qui vous donnera des informations précises quant au cadre dans lequel ces fonds pourraient être débloqués. En cette période de déconfinement, je vous rappelle que la solidarité ne s'interrompt pas le 11 mai. Bien au contraire, des besoins vont désormais émerger en matière d'aide alimentaire, ils sont déjà nombreux : les files d'attente s'étirent dans les différents lieux de distribution alimentaire, elles se composent de personnes logées donc n'étant pas en grande précarité, mais qui progressivement entrent dans une certaine instabilité. Il s'agit de notre défi collectif à relever dans les prochains jours et on va y travailler avec Christophe LEDRAN : certains habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement ont souffert et souffrent encore de ne pas pouvoir s'alimenter, ces familles sont en cours d'identification, leurs difficultés doivent être portées à la connaissance de la Mairie pour leur offrir des solutions, lesquelles existent. Je vous remercie d'avoir rappelé l'enjeu des violences faites aux femmes ou aux enfants pendant cette période malheureusement appelée à durer.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement une subvention à ADAGE (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), APASO (14<sup>e</sup>), Projets-19 (19<sup>e</sup>) et Réseau Môm'artre (20<sup>e</sup>),

Sur le rapport présenté par M. Benjamin MALLO, Adjoint au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DDCT DFPE 25 par lequel :

Article 1: Une subvention de 25 000 € est accordée à l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (8382) pour ses projets « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement » (2020\_07567/SPV/6.250 € et 2020\_07651/DFPE/6.250 €) et « Sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement » (2020\_07566/SPV/6.250 € et 2020\_07652/DFPE/6.250 €). La Maire est autorisée à signer une convention pour les projets subventionnés.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris ;

Pour 31.250 euros sur les crédits de la Direction des Familles et de la petite Enfance, chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748, fonds 4212021 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N° 17-20-31**

*En raison de ses liens professionnels avec Emmaüs, M. DELASSUS ne participe pas au vote de cette délibération ainsi que Mme PANNIER en sa qualité d'administratrice et membre fondateur de l'association 1000 collectes.*

#### **OBJET : Subventions (299 465 euros) de fonctionnement en faveur de 11 associations gestionnaires de recycleries. 2020 DPE 7**

**Mme PEYRICOT** : Cette délibération vise à octroyer des subventions aux associations gestionnaires de recycleries ; elles s'inscrivent dans la politique de développement de l'économie circulaire, de la transition écologique, et notamment dans la démarche zéro déchet. Cette délibération va permettre de soutenir des recycleries sur l'ensemble du territoire parisien, et en concerne deux dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement : la Ressourcerie des Batignolles gérée par l'association 1000 Collectes pour une subvention de 32 000 euros, et la Recyclerie Sportive du boulevard Bessières dépendant de l'association 3S Séjour Sportif Solidaire pour une subvention de 20 000 euros. Une troisième recyclerie est mentionnée : il s'agit de la ressourcerie du spectacle qui exerce non pas exclusivement dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, mais sur l'ensemble du territoire parisien. Cette dernière rassemble, valorise, partage des savoirs ou ressources pour la collecte et le réemploi de matériels et matériaux spécifiques à l'événementiel et au spectacle dans le but de proposer des solutions techniques responsables, et de favoriser de nouvelles formes de créations artistiques. Cette recyclerie, qui a vocation à intervenir sur tout le territoire, se voit attribuer une subvention de 10 000 euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**Mme PANNIER** : Je voulais apporter une précision sur la forme quant aux termes employés dans cette délibération qui propose d'accorder des subventions à des associations gestionnaires de recyclerie. Je voulais préciser que les mots recyclerie et ressourcerie ne sont pas interchangeables, et que ces dénominations ont été déposées par le réseau national des ressourceries. La distinction est la suivante : les ressourceries sont des organisations ayant un cahier des charges qui leur impose de collecter des objets de manière non sélective, de les valoriser, de les redistribuer, et ce dans un cadre de promotion d'actions d'environnement durables ; les recycleries sont tenues aux mêmes objectifs mais sont centrées sur une collecte d'objets spécifiques. La Recyclerie Sportive a été citée à juste titre en ce qu'elle collecte du matériel sportif, il en va de même pour la recyclerie du jouet par exemple. Aux côtés de ces acteurs du réemploi, il y a des intervenants historiques, d'ailleurs visés par cette délibération, tels qu'Emmaüs ou Envie, qui interviennent sur le secteur du réemploi mais ont un objet social plus large. Dans le cadre de cette communication portant sur l'attribution de subventions de la Ville, il est jugé préférable d'utiliser une terminologie du type « acteurs du réemploi », laquelle reflète plus exactement les destinataires des fonds.

Je voulais vous préciser que M. DELASSUS ne pourra pas prendre part au vote en raison de ses liens professionnels avec Emmaüs ; je n'y prendrai pas part également en ma qualité d'administratrice et de membre fondateur de l'association 1000 Collectes qui gère la Ressourcerie des Batignolles. J'en profite pour vous remercier pour le soutien que vous apportez sur toutes les actions relevant du réemploi.

**M. BOULARD** : Ces précisions sémantiques sont notées ; le rôle des ressourceries et recycleries dans l'arrondissement est réaffirmé, au même titre que celui de la Mairie qui est de collaborer avec elles sur différents dispositifs.

**M. DUBUS** : Je voulais signaler un problème sur cette subvention. Cette dernière s'élève à 300 000 euros pour l'ensemble des recycleries et des acteurs du recyclage, alors qu'elle s'élevait l'année dernière à 419 000 euros. Il y a une baisse quasiment de 120 000 euros. Il y avait deux parties dans la subvention de l'année dernière. Celle-ci se décomposait alors comme suit : une partie de la subvention était attribuée par la Direction de la propreté, l'autre partie était attribuée par la Direction de l'attractivité et de l'emploi. Cette année, la Direction de la propreté renouvelle et maintient sa subvention (300 000 euros), néanmoins la part de la Direction de l'attractivité et de l'emploi n'est plus octroyée (120 000 euros). Est-ce que cette part sera attribuée dans une seconde subvention, ou est-elle définitivement supprimée ? Je vous rappelle qu'il y a 17 recycleries qui ont dû fermer à cause de la crise sanitaire. À Paris l'activité des recycleries représente 3 000 tonnes de déchets détournées de l'incinération et de l'enfouissement chaque année. S'agissant de la Ressourcerie des Batignolles, la subvention passe de 47 000 euros à 32 000 euros, soit 15 000 euros de moins par rapport à l'année dernière. Il semble que pour l'association 3S, la subvention de 20 000 euros soit maintenue. La question qu'il convient de poser est donc de savoir si cela est définitif, ou si une subvention complémentaire interviendra pour l'ensemble des ressourceries et recycleries parisiennes, y compris pour les deux que compte le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

**Mme PANNIER** : En ce qui concerne la Ressourcerie des Batignolles, le différentiel est expliqué par le fait que cette subvention ne porte pas sur le fonctionnement, mais sur différentes tranches de travaux d'une part, et d'autre part sur des projets. Dès lors que ces subventions ne portent pas sur le fonctionnement, les montants alloués varient d'une année à l'autre en fonction de la demande formulée. Sans pouvoir faire état de la situation des autres ressourceries, il est mentionné que la subvention de la Ressourcerie des Batignolles n'a pas subi de baisse par rapport aux demandes formulées.

**M. BOULARD** : Je confirme que la Ressourcerie des Batignolles a bénéficié de plusieurs subventions lors de son entrée dans les anciens locaux de La Poste afin de les aménager. La Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement l'avait activement soutenue. S'agissant de la Recyclerie Sportive, le delta entre la subvention proposée cette année et celle de 2019 est de 5 000 euros. Ces questions pourront être posées au Conseil de Paris, néanmoins la Recyclerie Sportive n'est pas revenue vers la Mairie pour contester le montant de la subvention en question.

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement l'attribution de 11 subventions d'un montant total de 314 465 € aux associations : Emmaüs Alternatives (2°), La Textilerie (10°), La Petite Rockette (11° et 12°), Ma Ressourcerie (13°), La Ressourcerie Créative (14°), La Table des Matières (14°), 1000 Collectes (17°), 3S : Séjour Sportif Solidaire(17°), Emmaüs Coup de Main (18°) et Du Bleu dans les yeux (20°), avec lesquelles la Ville de Paris a signé 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, d'une durée de deux ans, en septembre 2019 et à l'association La Ressourcerie du Spectacle (Vitry sur Seine) avec laquelle la signature d'une convention est proposée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DPE 7 par lequel :

Article 7 : Une subvention d'un montant de 32 000 euros (DPE) est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro SIMPA 184222)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros (DPE) est attribuée à l'association 3S: Séjour Sportif Solidaire (numéro SIMPA 188896)

Article 11 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros (DPE) est attribuée à la Ressourcerie du Spectacle (numéro SIMPA 186677)

Article 12 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante : 299 465 euros (DPE) sur la destination 71000050 du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-20-32**

**OBJET : Place de la Porte Maillot à Paris (16° et 17°). Conventions liées à la coordination des projets dans le cadre de son réaménagement. 2020 DVD 17**

**Mme PEYRICOT** : Cette délibération porte sur le réaménagement de la Porte Maillot, lequel est couplé à la constitution du nouveau pôle intermodal de transport comprenant le RER E, le RER C, la ligne 1 du métro, la prolongation du tramway T3, ainsi que la gare routière internationale et aéroportuaire. Les chantiers concernés ont commencé en 2019 et vont se poursuivre jusqu'en 2024. En septembre 2018, mandat avait été donné à la SPL ParisSeine afin d'étudier la coordination générale des projets du secteur. Aujourd'hui le nombre d'opérations à coordonner est réduit : en effet, le projet d'extension du Palais des Congrès a été reporté, et les travaux du projet Mille arbres et du projet Ville Multistrates n'ont pas débuté. Le mandat de coordination générale visé par cette délibération se recentre donc sur la coordination de trois opérations majeures : la création de la gare d'accès au RER E en correspondance avec la ligne 1 du métro, le prolongement du tramway T3 en co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la RATP, et l'Axe Majeur avec le réaménagement des espaces publics de la place de la Porte Maillot.

La mise en œuvre d'un phasage intégré de ces trois projets respectant ces calendriers est l'un des enjeux clés du secteur. Elle intégrera également la coordination des travaux des concessionnaires, et la restructuration du parc de stationnement du Palais des Congrès, lequel est impacté par les trois grands chantiers notamment quant aux travaux importants réalisés sur ses rampes, et quant à l'objectif affiché de conserver une offre de stationnement durant la période de travaux. Les responsables de la coordination devront par ailleurs prendre en compte la présence de deux grands hôtels (Le Méridien, l'Hyatt Regency) et du Palais des Congrès par rapport aux exigences de ces établissements en matière de flux logistiques.

La Ville de Paris, assistée de la SPL ParisSeine au titre de son mandat d'étude, ainsi que de son prestataire l'OPCIC (Ordonnancement Pilotage et Coordination Inter Chantiers), souhaite assumer la bonne mise en œuvre et le suivi de cette coordination générale, et donc centraliser et superviser l'ensemble des problématiques en tant que chef de file.

La convention proposée prévoit que le coût de la coordination générale sera supporté par la Ville, et reparti sur les maîtres d'ouvrage en fonction du temps de présence sur les chantiers, ainsi que sur les partenaires exploitants sous forme de contributions fixes.

La coordination inter-projets devra également assurer la cohérence des choix des matériaux retenus pour l'aménagement des espaces publics. Il s'agit d'un dallage en béton constitué d'éléments modulaires de dimensions variables selon un calepinage particulier. Le principe d'utilisation de ce matériau a été validé par l'architecte des Bâtiments de France. Le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage permet à la SPL ParisSeine de recourir à ce marché. Cela n'était pas encore le cas pour la RATP, co-maître d'ouvrage du tramway T3 ; elle pourra désormais recourir à ce marché tel que le prévoit la deuxième convention faisant partie de cette délibération.

La coordination générale du projet, visée par la première convention, est estimée à ce jour à 2 millions d'euros. À la lecture de la convention-cadre, il est à regretter que la Mairie d'arrondissement ne soit pas expressément associée, consultée ou intégrée au comité de suivi créé par ladite convention. Je vous propose néanmoins de voter favorablement cette délibération, et que soient donc signées les deux conventions qui y sont attachées, tout en exprimant fortement le souhait qu'une référence explicite à l'association du Maire d'arrondissement, en tant que de besoin ou à sa demande, y soit faite.

**Mme NAHMIA** : En plus du caractère technique, je vais rappeler plusieurs points. Que le projet en question a fait l'objet de plusieurs délibérations approuvées par le Conseil d'arrondissement qui a toutefois formulé des questions ou des propositions relativement aux études d'impact. La SPL ParisSeine est donc amenée à coordonner l'ensemble des travaux, donc à assurer une cohérence quant au choix des matériaux, au phasage, et au calendrier. Il semble logique que la SPL ParisSeine assume ce rôle au regard de la multiplicité des opérations et de leurs difficultés (7 chantiers importants sont en effet regroupés sur une même place) ; néanmoins, j'ai quatre points que je souhaiterais soulever.

Premièrement, si le recentrage sur trois projets phares (Eole, le tramway, et l'Axe Majeur) et le report du projet d'extension du palais des Congrès sont actés, la question de la Ville Multistrates et du projet Mille Arbres reste en suspens. Des recours ont été déposés, mais rien

n'est précisé dans la délibération quant à ces deux dossiers majeurs, ni quant à leur phasage par rapport à une fin de chantier global prévue en 2024.

Deuxièmement, s'agissant de la Mission Tramway, la crise sanitaire actuelle a un impact non négligeable sur la voirie et sur l'activité des commerces : la distanciation physique implique de prévoir davantage d'espace, et peut-être d'empiéter sur les places de stationnement. Ceci concerne la zone allant du boulevard Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à la Porte Dauphine. Je veux rappeler que la Mission Tramway fournit un excellent travail en termes de communication : avec des points sur l'état d'avancement des travaux en cours sont transmis deux fois par semaine. Toutefois, un doute est émis quant à la prise en compte des problématiques de distanciation sociale et de gestion de l'espace (les commerces devant laisser les clients à l'extérieur de leurs locaux). Je voudrais confirmer l'importance d'offrir aux commerçants la possibilité de développer leurs activités dans une période où ils ont été fortement impactés par les mesures de confinement.

Troisièmement, la Ville de Paris dit assumer la répartition des coûts. Les coûts avancés par la SPL ParisSeine pour gérer l'ensemble des travaux ont par le passé pu paraître exorbitants ; or aucun détail desdits coûts ne nous est fourni dans la délibération. La Mairie de Paris s'engage certes à payer mais aucune information n'est donnée quant au montant.

Quatrièmement, l'installation d'une voie cyclable Porte Maillot visant à réduire l'utilisation des voitures et des transports en commun en cette période de crise sanitaire est également à prendre en compte quant à l'implantation de l'axe majeur et du tramway ; je regrette que ce point ne figure pas dans la délibération soumise (certainement par faute de temps).

Cette délibération sera votée favorablement ; néanmoins, et rejoignant en cela Mme PEYRICOT, je me rappelle avoir régulièrement assisté, avec Mme KUSTER, à des réunions communes regroupant l'ensemble des partenaires travaillant sur le projet (Eole, la Mission Tramway, la Mairie de Paris via M. MISSIKA) et portant sur le phasage ou l'organisation des travaux. Ces réunions ont eu lieu pendant deux ans et ont ensuite cessé, ce qui est dommage dans la mesure où elles avaient un intérêt certain. Je trouve logique d'associer à ces réflexions la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement en tant qu'acteur local principal, que premier contact des riverains du quartier, et que responsable des conseils de quartier. J'en profite pour saluer M. MALLO.

Indépendamment de cette délibération, je voulais m'associer aux remerciements adressés au personnel de la Mairie et aux associations pour tout ce qu'ils ont fait durant ces derniers mois. La guerre contre le virus se poursuit ; qu'il est du devoir des élus, des citoyens, des associations, ou des corps de métier de réinventer la société ; que les sujets liés à la culture ou à l'environnement (comme le tri des déchets) ne doivent pas être oubliés ; et que l'activité des cafés et commerces doit pouvoir reprendre dès que possible. Je voudrais remercier les parents et les enseignants du 17<sup>ème</sup> arrondissement, ces derniers forcent l'admiration au regard du travail extraordinaire fourni afin que les enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes durant le confinement.

**M. BOULARD** : Je réaffirme la nécessaire présence de la Mairie d'arrondissement au sein du comité de suivi des travaux de la Porte Maillot. Nous sommes associés au moins une fois par an à une réunion à l'Hôtel de Ville. Bien que ces réunions se soient tenues, leur fréquence a été aléatoire. Je souhaite que dans cette convention, qui sera amendée en ce sens à l'oral au Conseil de Paris, que la Mairie d'arrondissement figure bien au sein du comité de suivi ; et ce, eu égard non seulement aux enjeux budgétaires ou financiers, mais également au regard de l'exigence de coordination entre les différents acteurs. Les projets Mille arbres et Ville Multistrates évoqués précédemment par Valérie NAHMIAS sortent de cette coordination en raison d'un doute déjà émis l'été dernier quant à la possible faisabilité et synchronisation de tous ces chantiers à l'horizon 2024. Ces points devront faire l'objet d'un suivi attentif, la Mairie d'arrondissement devra y être associée, et expressément mentionnée à cet effet. Le cabinet de M. MISSIKA est favorable à l'amendement oral envisagé pour souligner cet aspect. Nous interpellons la DVD et l'adjoint en charge de la voirie et des déplacements pour que tout soit effectué au Conseil de Paris.

**Mme KUSTER** : Je m'associe déjà aux remerciements précédemment formulés. S'agissant de la délibération, des points importants ont été soulignés concernant l'association de la Mairie d'arrondissement au comité de suivi. Au vu des changements qui s'opèrent (par exemple s'agissant la piste cyclable mentionnée par Mme NAHMIAS), du retard pris par l'extension du Palais des Congrès, sur les rôles de conseils de quartier, et bien que la période actuelle soit si particulière, un éclairage pourrait être donné sur le calendrier des futures réunions de conseils de quartier, et sur leur rôle précis quant à certains aspects du projet, lesquels suscitent beaucoup d'interrogations. Je voulais attirer votre attention sur la situation de la voirie autour de la Porte Maillot : son état est déplorable, et on relève la présence de trous très dangereux pour les deux-roues. Je me demande si c'est la Mission Tramway qui est en charge de ces problèmes, notamment concernant le boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Sur la coordination des travaux, il est nécessaire que les habitants du quartier soient mieux informés.

**M. BOULARD** : Sur le calendrier, aucune information n'est disponible pour le moment donc il convient de réactualiser le calendrier des travaux en coordination avec la ville de Paris. L'enjeu budgétaire est également primordial : des montants sont évoqués depuis plusieurs mois, néanmoins une mise à jour des informations est nécessaire. La période de début de déconfinement n'empêche ni le calendrier d'avancer, ni l'importance des enjeux de persister à l'échelle parisienne. S'agissant de la piste cyclable, aucune remise en question du tracé initial du tramway, sur l'Axe Majeur place de la Porte Maillot, n'a été portée à ma connaissance. Nous serons vigilants sur ces points. Il n'a été question d'aucune révision portant sur l'enjeu des pistes cyclables ; en tout état de cause, la Mairie d'arrondissement n'en a pas été informée. Il est effectivement nécessaire de donner cette information aux habitants dès que cela sera possible.

L'enjeu des prochains mois sera à l'évidence l'aménagement de la Porte Maillot et de son nouveau quartier. En ce qui concerne la présence de nombreux nids-de-poule, sur le boulevard Gouvion-Saint-Cyr, mais plus largement à l'échelle de l'arrondissement, j'ai interpellé la Direction de la voirie et des déplacements ainsi que la Section territoriale du 17<sup>ème</sup> arrondissement fin avril afin d'en obtenir un inventaire précis car les chaussées se dégradent à une vitesse importante, et il y a des enjeux de sécurité. S'agissant du tracé du tramway, je confirme que la Mission Tramway (et non la Section territoriale de voirie) est compétente, nous allons l'alarter sur les endroits présentant un danger. Des actions d'urgence seront prioritaires en la matière.

**M. DUBUS** : Je tiens également à ce que la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement soit représentée au sein du comité de suivi, cela est considéré comme absolument indispensable. Il est à espérer que le cabinet de M. MISSIKA accueillera favorablement cette demande. Je trouve étonnant que cela ne soit pas d'ores et déjà acté dans cette délibération.

Par ailleurs, il y a un projet assez enthousiasmant et ambitieux concernant le 16<sup>ème</sup> arrondissement : le bois de Boulogne est en effet étendu jusqu'à la Porte Maillot, permettant par là même d'augmenter le poumon vert jusqu'à maintenant restreint dans cette zone du 16<sup>ème</sup> arrondissement. En revanche, concernant le 17<sup>ème</sup> arrondissement, le projet semble beaucoup moins favorable. La délibération comporte un bon de commande pour des dalles en béton, alors même que la minéralisation est beaucoup trop importante pour la partie du projet portant sur 17<sup>ème</sup> arrondissement. Ce point a déjà fait l'objet d'un vœu, néanmoins il convient d'y revenir : la place qui va être créée est beaucoup trop minéralisée en ce qui concerne le 17<sup>ème</sup> arrondissement, les espaces verts n'y sont pas suffisamment nombreux. S'agissant des pistes cyclables : en l'état actuel et compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, ces dernières sont également jugées insuffisantes dans le projet. Il faudra se pencher sur ce problème dans les mois à venir avec les futurs élus municipaux.

Enfin, en ce qui concerne le report du réaménagement du Palais des Congrès, je regrette que VIPARIS n'ait pas pu obtenir ce qu'il souhaitait, la Ville s'y est opposée pour des raisons essentiellement financières, et qu'aucun accord n'a pu être trouvé sur le montant de la rémunération. C'est très dommage car dans les mois et les années qui viennent, on aura besoin d'un tourisme fort à Paris. L'extension et le réaménagement du Palais des Congrès étaient indispensables pour VIPARIS et pour ses projets de développement. Il n'est ni certain ni souhaité que ces derniers soient remis en cause par la crise sanitaire. Pourtant le besoin parisien en matière de tourisme est extrêmement fort, l'extension du Palais des Congrès était l'occasion de démontrer une capacité à s'équiper dans le contexte actuel de forte concurrence entre les capitales européennes (Milan, Barcelone, Madrid, Londres ou Berlin). Il est déploré que rien ne soit prévu en la matière jusqu'en 2024.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil d'arrondissement l'autorisation de signer la convention cadre pour la coordination générale des différentes opérations d'aménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) ainsi que la convention de groupement d'achat avec la RATP pour l'acquisition de dalles béton dans le cadre de cette opération ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**DÉLIBÈRE**

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DVD 17 par lequel :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention cadre pour la coordination générale des différentes opérations d'aménagement de la place de la Porte Maillot (16 et 17<sup>e</sup>). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention de groupement d'achat avec la RATP, pour l'acquisition de dalles béton, dans le cadre de l'aménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront constatées au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-20-33**

**OBJET : Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13<sup>e</sup>. 2020 DEVE 30**

**M. LEDRAN :** Cette délibération est relative à l'attribution d'un ensemble de subventions d'un montant total de 330 730 euros portant sur plusieurs sections de la petite ceinture ferroviaire, et couvrant divers arrondissements. S'agissant du 17<sup>ème</sup> arrondissement, cela concerne la tranchée Pereire. En 2018 un accord relatif à cette tranchée portant convention de transfert de gestion de la SNCF vers la Ville de Paris a été signé. La Ville de Paris a souhaité pérenniser le choix opéré par la SNCF de confier l'entretien de cette section de petite ceinture à des associations de chantiers d'insertion.

Ces chantiers de formation et d'insertion sociale permettent à de nombreuses personnes d'être accompagnées vers l'emploi, tout en contribuant à la propreté et à la biodiversité des lieux.

En novembre 2019, a été approuvée la signature de conventions pluriannuelles avec les associations de chantiers d'insertion concernées pour une durée de trois ans. Pour l'année 2020, il revient au Conseil d'arrondissement d'approuver la subvention de 118 430 euros octroyée à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de petite ceinture dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, et 16<sup>ème</sup> arrondissements, mais également dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement sur la tranchée Pereire.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

**M. BOULARD :** Cette délibération traditionnelle, et néanmoins importante, permet l'entretien de la promenade Pereire, laquelle est ouverte au public. Ce dispositif a relativement bien fonctionné, bien que certaines lacunes soient constatées en termes d'accessibilité. Nous avons obtenu l'éclairage des tunnels de la tranchée Pereire mis en place juste avant le confinement. L'investissement lié à de l'accessibilité sera à programmer et à budgéter dans le cadre de la prochaine mandature.

**M. DUBUS :** Les aménagements effectués dans la précipitation juste avant les élections sont jugés insatisfaisants : le public peut effectivement descendre se promener, néanmoins on voit bien que les travaux réalisés ont été faits à moindre coût sans que le projet ait été particulièrement étudié au préalable.

L'entretien a posé problème pendant des années et a donné lieu à des différends avec la SNCF afin qu'il y soit procédé de manière régulière, et non pas une fois par an comme cela était le cas. Nous avons la possibilité aujourd'hui de reprendre la main sur cet entretien, c'est fondamental. C'est très bien que le choix soit porté sur une entreprise d'insertion, à condition que l'association Espaces exécute correctement la mission, et que la Mairie d'arrondissement puisse la piloter. Si c'est la Ville de Paris qui s'en charge, il est à craindre que les mêmes problématiques ne se posent que par le passé avec la SNCF. Il s'agit d'une affaire de proximité, et il est demandé que la propreté de la tranchée Pereire soit considérée comme une priorité forte dans les années qui viennent.

**M. BOULARD :** Vous pouvez compter sur nous pour demander des passages réguliers ; il est à noter que la convention est quelque peu limitée en termes de fréquence d'entretien. Pour préparer l'ouverture au public, nous avons obtenu une intervention, en lien avec les

services techniques de la Ville. La situation est donc satisfaisante, même si un entretien plus fréquent et plus régulier que celui prévu par la convention soit souhaitable. La réactivité des structures en charge de cet entretien est remerciée.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DEVE 30 par lequel :

Article 1 : Les subventions de fonctionnement suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2020 :

71 800 € à l'association Interface Formations pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et sur une partie de ce même linéaire situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;

35 000 € à l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien 16<sup>e</sup>, linéaire situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;

83 500 € à l'association Etudes et Chantiers pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements et dans certains équipements sportifs du 13<sup>e</sup> arrondissement situés à proximité ;

118 430 € à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements, mais également au titre de son action sur la tranchée Pereire (17<sup>e</sup>) et sur le quai de la Muette (16<sup>e</sup>) ;

22 000 € à l'association Chantier Ecole Ile-de-France pour son action de soutien à la coordination des Ateliers et Chantiers d'Insertion intervenant sur la petite ceinture ferroviaire.

Soit un montant total de 330 730 euros.

Article 2: La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2020 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits et du renouvellement des agréments des associations par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD** : Je vous souhaite le meilleur en termes de santé. Je souhaite une bonne convalescence aux élus du 17<sup>ème</sup> arrondissement qui ont été touchés par le Covid-19. Je voudrais également remercier les équipes de la Direction générale des services ainsi que le service de la démocratie locale du 17<sup>ème</sup> arrondissement, je remercie Mme DE LEMOS, et M. DATT : leur disponibilité a permis la tenue de ce Conseil d'arrondissement dématérialisé et à distance, échange important de la vie démocratique du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Enfin, je voudrais féliciter les élus pour leur participation.

*La séance est levée à 20 h 12.*